



Coronavirus : Le Service Pensions n'enverra pas toutes les fiches fiscales sur papier mais prévoit des alternatives (11/05/2020)

Suite à la crise du Coronavirus (COVID-19), le Service Pensions est dans l'impossibilité d'envoyer toutes les fiches fiscales par la poste en Belgique en 2020. Le Service Pensions a transmis toutes les données au SPF Finances. Ces données sont donc exactes dans MyMinfin, Tax-on-web et les propositions de déclaration simplifiée. Les pensionnés qui remplissent une déclaration fiscale sur papier recevront une fiche fiscale sur papier. Les pensionnés retrouvent leur fiche fiscale dans leur dossier de pension en ligne mypension.be. Les pensionnés qui souhaitent quand même demander un duplicata, peuvent le demander via le formulaire de contact sur www.sfpd.fgov.be ou via le numéro spécial pensions 1765 que le Service Pensions a adapté spécialement pour cela.

Pourquoi le SFP est-il dans l'impossibilité d'envoyer toutes les fiches fiscales par la poste en Belgique en 2020 ?

Chaque année, le Service Pensions envoie les fiches fiscales au SPF Finances pour la préparation des déclarations fiscales. Les fiches fiscales sont ensuite mises à disposition dans mypension.be et envoyées par la poste.

L'envoi des fiches fiscales pour les pensionnés **résidant à l'étranger** a été finalisé juste avant la mise en place des mesures renforcées dans le cadre de la crise du Coronavirus.

L'impression des fiches fiscales pour les pensionnés **résidant en Belgique** n'a pas pu être réalisée suite aux mesures de lutte contre le Coronavirus. Il est impossible pour les collaborateurs de respecter les règles de distanciation sociale lorsqu'ils travaillent avec l'imprimante à haute vitesse ou avec les machines de mise sous pli. Le Service Pensions a donc décidé de ne pas envoyer toutes les fiches fiscales sur papier en Belgique en 2020.

Le Service Pensions rassure et propose des alternatives

Les pensionnés ne doivent pas s'inquiéter :

- Le Service Pensions a transmis à temps les fiches fiscales correctes au SPF Finances.
- Le SPF Finance utilise ces données pour la préparation des déclarations fiscales.

C'est pourquoi les pensionnés suivants n'ont en principe pas besoin de fiche fiscale. Ceux qui :

- reçoivent une **proposition de déclaration simplifiée** : ces données ont bien été intégrées dans la proposition.
- rentrent leur déclaration via **MyMinfin (Tax-on-web)** : ces données sont déjà pré-remplies.
- font remplir leur déclaration par un collaborateur du SPF Finances : ces données sont connues des collaborateurs.

Les contribuables qui rentrent une déclaration papier – et qui ne font donc pas partie des catégories citées ci-dessus – ont néanmoins besoin des informations relatives à leur pension. Afin de leur faciliter la tâche, le SPF Finances et le Service fédéral des Pensions ont décidé de leur envoyer malgré tout leur fiche. 223 000 fiches seront ainsi envoyées durant le mois de mai. Une présence en personnel limitée suite aux mesures de lutte contre le Coronavirus et une imprimante plus lente font que l'impression et l'envoi prendront plus de temps que dans des circonstances habituelles.



Les fiches fiscales de chacun des 2,3 millions de pensionnés sont disponibles sur mypension.be et se retrouvent facilement via "Mon dossier" ou "Mes messages non lus".

The screenshot shows the homepage of mypension.be. At the top left is the logo, and at the top right are navigation links: ACCUEIL, MA PENSION LÉGALE, and MA PENSION COMPLÉMENTAIRE. The main content area is divided into several sections:

- Bienvenue sur mypension.be** (Welcome banner)
- Ma pension légale** and **Mon dossier**: A section for legal pension and account management. It includes a sub-section **Ma carrière pension** and a text block: "Vous trouverez ici un aperçu de tous vos échanges avec le Service Pensions, ainsi que l'état d'avancement de votre dossier. Vous pouvez également consulter vos nouveaux courriers comme votre décision de pension ou encore votre fiche fiscale."
- Ma pension complémentaire** and **Ma pension complémentaire**: A section for complementary pension. It includes a sub-section **Se constituer sa pension complémentaire soi-même** and a text block: "En tant que salarié ou indépendant, vous pouvez vous constituer une pension complémentaire. Votre employeur peut vous le proposer ou vous pouvez en constituer une vous-même. Regardez ce qu'il en est de votre pension complémentaire."
- Mes messages non lus**: A sidebar menu with items: Correspondance, Fiche fiscale, Certificat de vie, Paiement mensuel de vos droits, and Paiement mensuel de vos droits. A link **Consulter tous mes messages** is at the bottom.
- Mes données**: A sidebar menu with items: Numéro de téléphone inconnu and Numéro de GSM inconnu.

Des possibilités supplémentaires pour demander un duplicata

Les pensionnés qui souhaitent quand même vérifier leurs données et n'ont pas accès à mypension.be peuvent demander un duplicata :

- via le [formulaire de contact](#) de notre site web (Google : service pensions + formulaire de contact). Les pensionnés peuvent cocher une option supplémentaire dans le formulaire de contact "Je veux un duplicata de ma fiche fiscale" (cf. capture d'écran ci-dessous).
- via le numéro spécial pensions 1765. Les pensionnés peuvent demander un duplicata grâce à une option supplémentaire dans le menu du numéro spécial pensions 1765.

Attention : Le numéro du Registre national est toujours requis pour la demande d'un duplicata.

Formulaire de contact

Je pose une question pour moi-même.

numéro du registre national*

Je n'ai pas de numéro du registre national.

J'ai une question sur le paiement de ma pension.
 J'ai une question sur le calcul de ma pension.
 Je veux un duplicata de ma fiche fiscale
 Je veux demander ma pension.
 J'ai une autre question.

Je pose une question pour quelqu'un d'autre.



Données de contact pour le grand public

- Numéro gratuit depuis la Belgique : 1765
 - o Payant depuis l'étranger : +32 78 15 1765

- Site web :
 - o www.mypension.be
 - o www.sfpd.fgov.be
 - o [Formulaire de contact](#)